

**COMMUNE DE BAYONNE**  
**Département des Pyrénées atlantiques - Arrondissement de Bayonne**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2017**  
**DELIBERATION N° 23**

L'an deux mil dix sept, le vingt six octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

**Présents :** M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MM. AGUERRE, ESMIEU, Mme LANGLOIS (jusqu'à 20h15), MM. POCQ, LALANNE, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (à partir de 19h42), MM. ESCAPIL-INCHAUSPE, LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, MM. BOUTONNET (à partir de 20h04), DAUBISSE, Mmes ARAGON (à partir de 20h00), CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO (à partir de 21h35), PALLAS (à partir de 21h35), ARTIAGA, IRIART et Mme WAGNER.

**Absents représentés par pouvoir :**

M. NEYS par Mme MEYZENC à partir de 19h42, Mme MARTIN DOLHAGARAY par Mme LAUQUE, Mme JUZAN par Mme DUHART, Mme LANGLOIS par M.ESMIEU à partir de 20h15, M. SALDUCCI par M. ETCHEGARAY, M. ARCOUET par M. DAUBISSE, Mme MEYZENC par Mme DURRUTY jusqu'à 19h42, Mme TAIEB par M. POCQ, Mme DESTIN par M. LAIGUILLON, M. BOUTONNET par Mme BENSOUSSAN jusqu'à 20h04, Mme ARAGON par Mme CAPDEVIELLE jusqu'à 20h00, Mme PICARD FELICES par Mme HERRERA LANDA, M. ETCHETO par M. ARTIAGA jusqu'à 21h35, M. BERGE par Mme ARAGON à partir de 20h00, M. PALLAS par M.DUZERT jusqu'à 21h35.

**Absents non représentés :**

M. NEYS avant 19h42 (soit pour le vote des délibérations n° 1 à 26 et la motion), Mme CANDILLIER, Mme BELBARAKA, M. BERGE avant 20h00 (soit pour le vote des délibérations n° 1 à 41 et la motion).

*Nombre de conseillers  
municipaux en exercice :*  
43

*Certifié exécutoire compte  
tenu de l'affichage en  
mairie le .....*

*Et du dépôt  
au titre du contrôle  
de légalité le*  
.....

*Le Maire*

**OBJET : ENFANCE-JEUNESSE-EDUCATION - Convention annuelle de partenariat entre la commune et l'association Unis-Cité dans le cadre du service civique (2017-2018).**

*Entendu le rapport de Madame Bisauta,*

Le dispositif de service civique ayant donné entière satisfaction, une convention triennale (2015-2018) a été signée à compter du 1er juillet 2015.

Par ailleurs, il était prévu qu'une convention annuelle soit conclue chaque année afin de définir les différentes modalités du dispositif à venir.

Ainsi, pour la période de mi-octobre 2017 à mi-juin 2018, Unis-Cité mobilisera maximum 20 volontaires sur les missions suivantes :

- sensibiliser, prévenir et réduire les risques liés à la consommation d'alcool, de drogues et à la sexualité, dans le Petit Bayonne et les lycées.
- sensibiliser les fêtards aux nuisances nocturnes et aux incivilités dans la rue.
- valoriser la solidarité et installer un climat serein dans l'école pour améliorer le cadre d'apprentissage
- pédibus entre l'école et l'ESCM, aide aux devoirs 16h15/18h30, animations et ateliers à thème, sensibilisation sur la nutrition (goûters)
- dans les restaurants scolaires de la Ville, évaluer le gaspillage, mettre en place des animations et une sensibilisation auprès des élèves et du personnel, suivre les progrès réalisés.
- faire découvrir aux habitants les actions des associations hébergées au sein de la maison de la ville et du conseil citoyen, via le soutien de leurs initiatives, l'organisation de la communication autour de la maison de la Ville et la création de temps de rencontre festifs sur le quartier.
- lutter contre l'isolement des personnes âgées, favoriser le lien intergénérationnel en créant des temps d'échanges et de loisirs, valoriser la mémoire des personnes âgées.
- service civique d'initiative : créer seul ou à plusieurs (jusqu'à 4) un projet solidaire sur la commune, avec l'accompagnement de professionnels, des formations...

La subvention allouée par la Ville sera de 67 212,80 € (soixante-cinq mille quatre-cent cinquante et un euros et vingt centimes) sur la période du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018, ainsi répartie :

- 50 000 euros pour le fonctionnement d'Unis-Cité : l'ingénierie, le recrutement des volontaires, la mise en place des programmes et de la formation citoyenne, l'accompagnement des volontaires sur les projets, l'appui régional...
- la prestation complémentaire mensuelle due à chaque volontaire, plafonnée à 7,43% de la rémunération mensuelle afférente à l'indice brut 244 de la fonction publique, soit 107,58 € au 1er février 2017. Le montant maximum estimé à ce jour est de 17 212,80 € pour un démarrage mi-octobre et une fin mi juin.

Les deux parties renouvellent en 2017-2018, dans le cadre de la nouvelle convention, les instances de pilotage (comité technique et comité de pilotage) mises en place dont le rôle est notamment de préciser et d'adapter au fur et à mesure les actions des volontaires.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver les termes du dispositif présenté ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat ci-jointe, entre la commune de Bayonne et l'association Unis-Cité, pour la période 2017-2018.

*Ont signé au registre les membres présents.*

**ADOPTION A L'UNANIMITE**

Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne